

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉMEHEUC

SÉANCE DU 24 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre juin, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, Mme HERVÉ Martine, M. GAUTIER Daniel, M. GRIVEL Roland, M. HAMELIN Denis, Mme LECAN Catherine, M. VEILLON Yannick, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Éric

Absent(s) excusé(s) : Mme DENIS Joëlle, M. GANCHE Bruno

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2 Pouvoirs : 0 Votants : 9

Date de convocation : 17/06/2022

Date d'affichage : 17/06/2022

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Martine

Ordre du jour :

- Désignation de la secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte rendu
- Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57
- Devis Orange : Poteau La Garenne
- Répéteur WIFI : Salle du Conseil Municipal
- Questions diverses

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour

➤

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de retirer les points suivants à l'ordre du jour

➤

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal précédent

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2022 a été **approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil Municipal.

2022-23 - Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibérations de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;

Vu l'avis favorable du comptable,

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023.

Les règles comptables accompagnant ce passage seront annexées au Règlement Budgétaire et Financier qui fera l'objet d'un vote ultérieur.

2022-24 – Répéteur WIFI : Salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter un répéteur WIFI afin d'avoir du réseau WIFI dans la salle du conseil municipal.

Montant devis GITEM : 79,99 € TTC

Après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, ce devis d'un montant de 79,99 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Pierre SORAIS	Stéphane NOURRY	Martine HERVÉ	Daniel GAUTIER
Roland GRIVEL	Joëlle DENIS <i>Absente excusée</i>	Catherine LECAN	Denis HAMELIN
Yannick VEILLON	Bruno GANCHE <i>Absent excusé</i>	Éric JOUBERT	